AC/SSSS
ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ACSSSS - STRUCTURE DE GOUVERNANCE 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 12 membres : au moins 3 de CIUSSS, 4 de CISSS, 2 de CHU / Institut / EPC + 1 président + 1 membre retraité
- Des 10 membres autres que le président et le retraité :
  - 5 doivent provenir des grands centres (Montréal, Québec et Montérégie). De ces 5, au moins 2 doivent être de Montréal, 1 de Québec et 1 de Montérégie
  - 5 doivent être de régions administratives québécoises différentes, autres que les 3 grands centres

COMITÉS DU CA

PRÉSIDENCE

OFFICIERS

DIRECTION GÉNÉRALE

PERMANENCE

Possibilité pour un administrateur d'être aussi le délégué pour son établissement

DÉLÉGUÉS D'ÉTABLISSEMENT (représentation régionale)

- 1 délégué (cadre supérieur ou hors-cadre) par établissement
- 31 délégués au total (1 par CISSS, CIUSSS, CHU, Instituts, établissements nordiques + 1 pour les EPC)